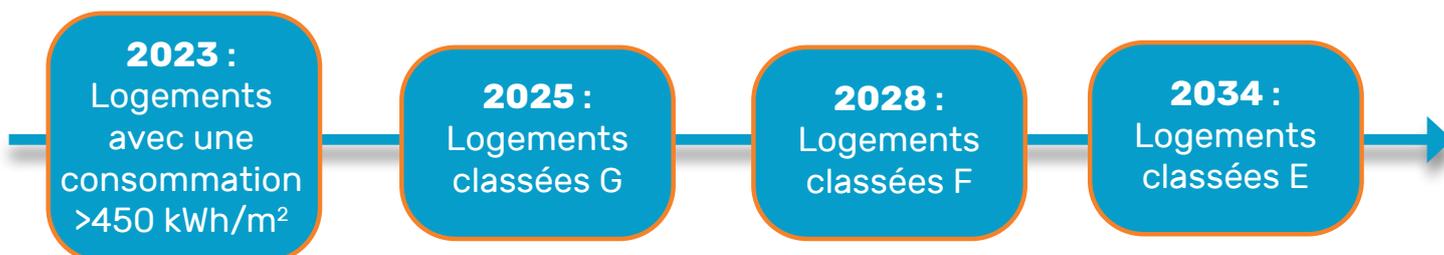


VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT EN LOCATION, VOUS SOUHAITEZ ENGAGER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ?

D'ici 2034, les logements énergivores seront progressivement interdits à la location.



Pour vous aider à la réalisation de vos travaux en rénovation, l'agglomération Grand Lac vous propose des aides financières et un accompagnement gratuit.

Pour cela, Grand Lac a mandaté le cabinet **URBANIS** pour vous conseiller et vous accompagner gratuitement : étude personnalisée pour regrouper toutes les aides financières correspondant à votre besoin de travaux et réduire votre reste à charge, optimisation fiscale, aide administrative, sécurisation de paiement de vos loyers.

Pour contacter le cabinet URBANIS :

✉ grandlac@urbanis.fr

☎ 04 79 33 21 26

🕒 Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 9h à 12h

4 bonnes raisons de rénover !



1 Anticiper les interdictions de location des logements énergivores.



2 Valoriser votre bien, en le rendant plus confortable et plus économique.



3 Bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux.



4 Agir pour la planète et lutter contre le réchauffement climatique.